



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 86048

Texte de la question

Mme Maryse Joissains-Masini appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation difficile des masseurs kinésithérapeutes, du fait du non-respect systématique des engagements contractuels, négociés avec l'assurance maladie tout au long de ces dernières années. Cette situation amène les praticiens à un niveau d'exaspération et de découragement face à l'impossibilité pour eux d'assurer des soins de qualité, avec une indemnité de déplacement à 2 euros et des honoraires ne permettant plus l'investissement de plateaux techniques modernes nécessaires à leur activité de soins de rééducation. Elle lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre en faveur de l'ensemble de ces professionnels.

Données clés

Auteur : [Mme Maryse Joissains-Masini](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86048

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2006, page 1489